

2023-021

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DROME  
Mairie de REAUVILLE

## DÉLIBÉRATION N°2023-04-03-17 CONSEIL MUNICIPAL du 03 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trois avril à 18 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Norbert PERRIN, Maire.

Date de convocation : 21 mars 2023

Nombre de Conseillers en fonction : 09

Présents : Monique ALLÈGRE ; Jean-Luc FAUCON ; Marc GASSER ; Lauriane MOINE ; Norbert PERRIN ; Fabrice PRAVE, Gilles SARACCO.

Absents excusés : Vincent GOUDON donne procuration à Norbert PERRIN ; Christian BERNARD ne prend pas part au vote.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monique ALLEGRE est désignée secrétaire de séance.

### **Objet : Attribution des subventions aux associations**

Monsieur le Maire donne la parole à Christian BERNARD qui présente au Conseil municipal les demandes de subventions des associations suivantes :

| Noms   | 2022  | 2023  | Utilisation   |
|--|-------|-------|---|
| ACCA   |       | 500 € | Participation Brevet National du Chien Courant  |
| Asso Nationale des Anciens Combattants et Ami(e)s de la Résistance |       | 200 € | Devoir de mémoire de la résistance. Semaine du 15 août.   |
| Asso Sportive Roussas-Granges Gontardes                            |       | 300 € | Eveil, initiation et formation au football pour jeunes et seniors. Développer le lien entre les communes avoisinantes |
| Bibliothèque de la Vence   | 250 € | 250 € | Pour les élèves de l'école, 1 fois par mois emprunt d'un livre et sur place lecture par un bénévole                   |
| Echiquier Réauvillois  |       | 250 € | Achat pendule échec électronique, 6 jeux d'échecs pour enfant (école), cartouche imprimante.                          |
| Combattants de - de 20 ans   |       | 200 € | Colis soutien pour veuves et malades, plaques et fleurs décès, déplacements...  |
| Gaïa'sso   | 700 € | 490 € | Frais formation cours de yoga enfant  |
| Société de Sauvegarde des Monuments Anciens de la Drôme            |       | 200 € | Restauration du patrimoine drômois  |

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- **Décide** d'octroyer aux associations les montants du tableau ci-dessus.
- **Autorise** le Maire à procéder au versement de ces subventions. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2023 de la commune.

VOTE :                      6 + 1 p POUR                      0 CONTRE                      0 ABSTENTION

La secrétaire  
Monique ALLEGRE



Le Maire,  
Norbert PERRIN

Rendu exécutoire par transmission  
au contrôle de légalité le 13 AVR. 2023  
Affiché le 13 AVR. 2023

NP

Délib 2023-04-03-17 - Subventions aux associations

